

L'OPPBTP met à disposition un outil pour aider les électriciens à évaluer leurs connaissances vis-à-vis du risque électrique

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) lance un nouvel outil accessible sur smartphone, tablette ou ordinateur pour accompagner les électriciens à mesurer leur connaissance vis-à-vis du risque électrique. Entièrement gratuit, ce nouvel outil d'évaluation s'adresse aux salariés déjà formés et titulaires d'une habilitation électrique. Il répond à une demande exprimée par l'ensemble des professionnels du secteur.

Grâce à la mobilisation collective de la profession constituée de toutes les organisations professionnelles concernées, associée aux experts du risque électrique, l'outil permet aujourd'hui de répondre à une double problématique :

- Identifier le plus tôt possible les besoins des salariés ; le cas échéant, permettre l'adaptation des formations de recyclage aux besoins réels des électriciens (sur la partie théorique) ;
- Faciliter la traçabilité de leurs habilitations.

L'habilitation électrique, une obligation pour les professionnels

Depuis 2012, seuls les professionnels habilités par leur employeur sont autorisés à effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. L'habilitation est la reconnaissance de leur capacité à travailler en sécurité. Elle est délivrée à l'issue d'une formation associant les connaissances théoriques et pratiques. L'habilitation est encadrée par la réglementation et complétée par la norme NF C 18-510 (définissant le référentiel des connaissances et recommandant de s'assurer du maintien de celles-ci au moyen d'une formation de recyclage tous les 3 ans).

Or, le retour d'expérience des professionnels a mis en évidence que ces formations de recyclage ne tiennent que rarement compte des acquis du salarié. Elles sont bien trop souvent centrées sur la partie théorique avec peu de pratique. Par ailleurs, il incombe à l'employeur, responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, de veiller au respect de cette réglementation pour l'ensemble de ses effectifs. Pour autant, aucun outil partagé ne permettait à ce jour d'assurer efficacement ce suivi.

Un outil pour aider les électriciens

Face à ces constats, la profession a sollicité l'OPPBTP afin d'aider les employeurs et salariés à faciliter la mise en place de cette démarche obligatoire. Pour cela, l'OPPBTP s'est entourée de l'ensemble des organisations professionnelles et représentants d'entreprises (CAPEB UNA 3E, FFIE, SERCE, SCOP BTP) afin de développer un outil gratuit à destination des 200 000 salariés titulaires d'une habilitation pour leur permettre d'évaluer leurs connaissances vis-à-vis du risque électrique.

Celui-ci comporte une base de plusieurs centaines de questions illustrées et qualifiées avec l'aide de la profession et des experts de la Commission AFNOR U21 « Prévention des accidents d'origine électrique », l'ISFME et l'éducation nationale. Selon les périodicités définies par l'employeur, chaque électricien passe une évaluation comportant une série de questions, générée aléatoirement, selon

son niveau d'habilitation et son environnement de travail. S'il obtient un taux de réussite de 75 % minimum et qu'il répond correctement à l'ensemble des questions fondamentales, l'évaluation atteste de son niveau de connaissance vis-à-vis du risque électrique et le dispense de la partie théorique de la formation de recyclage. Accessible facilement et sur n'importe quel support digital, cet outil offre ainsi un gain de temps précieux au professionnel, qui pourra alors se concentrer sur l'aspect pratique lors de son recyclage.

Assurer la traçabilité de l'habilitation

L'outil a également pour vocation de faciliter la gestion des habilitations pour les employeurs. Depuis leur espace personnel sur preventionbtp.fr, ceux-ci peuvent renseigner les informations relatives à leurs salariés, leur niveau d'habilitation, leur environnement de travail. Il est possible de générer des évaluations et des rappels tous les 1 à 3 ans afin de suivre la périodicité préconisée du recyclage. Lorsque le salarié passe son évaluation, l'employeur en est informé et peut accéder à l'ensemble des résultats afin d'échanger avec lui sur les éventuels points de vigilance.

« Ce nouvel outil est le fruit d'une volonté de l'ensemble de la profession d'aller plus loin en matière de prévention vis-à-vis du risque électrique. Grâce à l'implication de toutes les organisations professionnelles concernées, nous sommes aujourd'hui en mesure d'apporter une solution concrète et légitime à une problématique récurrente pour les salariés et les employeurs. » commente Rémi Parissier, Responsable d'opération Energies et Réseaux au sein de l'OPPBTP.

À propos de l'OPPBTB

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTB est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTB s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTB accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTB propose des offres en présentielles et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTB assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielles et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com

OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr
Stéphanie Bignon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bignon.bienvenu@oppbtp.fr